

Lettre d'avocat pour dossier client

Par samirfrance, le 15/12/2013 à 18:33

Bonjour,

je suis un salarié licencié, jetais un agent de sécurité dans une magasin, prestataire, le magasin est satisfait de mon travail et les résultats que je fais est ce que mon avocat peut demander au magasin une lettre de recommandation qui peut me servir pour mon dossier de conseil des prud'homme.?

Par Juris Social, le 15/12/2013 à 20:46

Si la question est : vous étiez salarié d'une entreprise de sécurité (entreprise A) qui vous avait envoyé en mission chez un client (entreprise B), est-ce que vous pouvez demander à l'entreprise B de vous faire une lettre en disant qu'ils étaient satisfaits de vous?

Vous pouvez toujours et si vous l'obtenez cela pourrait au moins démontrer qu'en termes de "travail" vous y aviez laissé une bonne impression.

Après tout dépend du motif de licenciement : cela peut etre pour tout autre chose que la qualité de votre travail chez le client (exemple : licenciement lié au comportement).

Par **samirfrance**, le **15/12/2013** à **21:19**

lee magasin (entreeprise client B) est pas d'accord de mon liceenciment suite à ma mutation , il ma fourni deja une lettre de recommondation mais je veut ausi un rapport d'un huissier ou par mon avocat de tous les resultats que je fais , ça pousse encore plus mon dossier .merci encore

Par Juris Social, le 15/12/2013 à 21:26

Après en tant qu'agent de sécurité je ne suis pas certain que vous ayez des résultats aussi mesurables/quantifiables pour que pour un commercial ou un chef de projet.

Après si votre licenciement est basé sur un refus de mutation il faut voir quelle en est l'origine

: changement des conditions de travail (avec potentiellement un refus fautif) ou une véritable modification du contrat de travail que vous pouviez justement refuser.

Mais je ne suis pas sur du lien entre le conflit entre vous et l'employeur et vos résultats?

Par **samirfrance**, le **15/12/2013** à **21:45**

je veut dire si le client (magasin) pourquoi mon employeur me mute pendant mon congé paternité

Par **P.M.**, le **15/12/2013** à **21:51**

Bonjour,

Mais si vous avez un avocat, il doit bien savoir comment votre dossier doit être étayé et quelles sont les constatations que peut faire un huissier...

Par samirfrance, le 15/12/2013 à 21:58

je pense que je tous compris, le magasin me fourni une lettre de recommandation pour une bonne impression de mon travail et au conseil ddes prudhomme l'employeur dis que le magasin qui a demander ma mutation, je pense il ya une contradiction de lemployeur ,moi je la lettre comme preuve,